

ANNEXE E

Formulaire de Rapport d'achèvement du projet

Numéro du FMV :	FMV 15148 - Revitalisation des quartiers anciens de la Ville de Lévis
Nom du Bénéficiaire :	Ville de Lévis
Téléphone, télécopieur, courriel, et adresse de la personne-ressource principale :	jfjourdain@ville.levis.qc.ca Jean-François Jourdain Conseiller en urbanisme Direction de l'urbanisme Service de l'aménagement du territoire 996, rue de la Concorde Lévis (Québec) G6W 0P8 Tél. : 418 835-4960, poste 4072 Téléc. : 418 839-1256
Date du rapport :	05-2021

1. Résumé de l'initiative

- a) Veuillez décrire brièvement le plan qui a été préparé dans le cadre de cet exercice de planification.

Le plan d'action en développement durable des quartiers anciens de la ville de Lévis rassemble l'ensemble des actions provenant des programmes particuliers d'urbanisme des 5 quartiers anciens de la Ville de Lévis. Ces actions découlent d'une démarche ayant débutée en 2015 et dont l'acceptabilité sociale a été priorisée en favorisant la participation citoyenne. À ces actions, nous avons ciblé et ajouté les actions applicables à ces 5 quartiers et provenant des documents de planification en développement durable de la ville suivants : le Plan d'action en développement durable de la ville de Lévis, la Politique de développement social et communautaire, le Plan de gestion des matières résiduelles, la Stratégie de développement du logement abordable et de qualité 2020-2030, le Plan stratégique mobilité durable 2015-2024, le Plan stratégique 2015-2024 de développement du transport en commun, la Stratégie de lutte aux îlots de chaleur urbain (ICU), la Politique de foresterie urbaine, le Plan directeur des parcs et espaces verts, le plan directeur du réseau cyclable et la plan de réduction des gaz à effets de serres de la Ville de Lévis. De plus, nous avons complété ce plan d'action en ajoutant de nouvelles actions en lien avec les orientations existantes dans ces documents de planification et avec la réalité du milieu à ce jour.

- b) Dans quel but ce plan a-t-il été dressé (en d'autres mots, que voulait réaliser le Bénéficiaire, et pourquoi) ?

L'objectif était de réaliser tout d'abord des programmes particuliers d'urbanisme pour planifier et assurer la revitalisation des quartiers anciens de Lévis. Ensuite, la Ville a bonifié le plan d'action découlant des PPU avec une série d'actions en lien avec les documents touchant le développement durable. L'objectif était de répondre à ces grandes orientations pour chaque quartier ancien :

- Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable
- Assurer une gestion durable du territoire et améliorer la qualité environnement des milieux de vie
- Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

- c) Si l'auteur principal de la demande n'est pas une municipalité, expliquez brièvement pourquoi il a entrepris cette initiative.

-

- d) Veuillez résumer les activités réalisées dans le cadre de cette initiative, conformément à l'annexe A. Note : Votre résumé devrait être basé sur les renseignements fournis dans vos précédents Rapports d'étape. Veuillez à expliquer brièvement (en quatre ou cinq phrases) comment le plan a été préparé, c'est-à-dire quelle a été l'approche (ou la méthodologie) retenue pour répondre aux objectifs de la collectivité. S'il y a lieu, veuillez décrire tous les processus de consultation publique qui se sont déroulés dans le cadre de l'élaboration du plan (p. ex. décrire entre autres la façon dont les intéressés ont été ciblés et mobilisés dans l'élaboration du plan; le processus par lequel la vision a été définie; les techniques d'enquête communautaire utilisées, et ainsi de suite).

Chaque élément provenant du plan d'action provient d'une démarche complète de consultation du milieu visant à maximiser la participation citoyenne et l'acceptabilité sociale. Tel que décrit dans les envois précédents, la démarche comprenait des préconsultations en amont afin d'établir un portrait de chaque territoire. Ensuite, le document de planification et le plan d'action étaient validés par le comité de pilotage, incluant les organismes de revitalisation et en consultation publique, pour finalement être adopté par les élus.

- e) Des modifications importantes ont-elles été apportées ou sont-elles prévues quant à l'étendue ou au coût du Projet décrits dans l'Accord ou dans un Rapport d'étape du projet qui a déjà été présenté (le cas échéant)? Dans l'affirmative, expliquez brièvement pourquoi.

Les modifications sont mineures et touchent uniquement les salaires à l'interne en lien avec la mise en forme du document final.

- f) Quel a été le coût de l'élaboration du plan, et comment a-t-il été payé?

537 443 \$

Payé à même le budget de fonctionnement de la Ville de Lévis

- g) À peu près combien de temps (en mois) a-t-il fallu pour dresser le plan?

60 mois Pour les PPU

10 mois pour le PADD des quartiers anciens

- h) Quel est le lien entre ce plan et les plans, pratiques, lignes directrices ou politiques de la municipalité qui déjà en place, et comment contribue-t-il aux objectifs de développement durable de la municipalité?

Ce plan réunit à un seul endroit l'ensemble des actions en développement durable pour les 5 quartiers anciens de la Ville de Lévis. L'objectif est justement de faire le lien entre ces nombreux plans, politiques et autres en développement durable, afin d'établir des actions claires, faciliter la mise en œuvre et ainsi assurer une revitalisation des quartiers anciens sur la base du développement durable.

2. Profil de la collectivité

- a) Veuillez brosser un portrait succinct (en cinq ou six phrases) de la collectivité visée par le plan, notamment sa population, sa zone géographique, sa démographie et ses facteurs économiques généraux. (Note : Ces renseignements sont facilement accessibles dans la section Profil des communautés du site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca.)

Un portrait complet a été complété pour chaque quartier ancien et se retrouve dans le chapitre 2 de chaque programme particulier d'urbanisme annexé au plan d'action déposé. Les statistiques de chaque quartier ancien sont comparées avec celles de la grande ville de Lévis afin de bien comprendre la réalité du milieu et ainsi identifier les réels enjeux.

- b) Veuillez indiquer brièvement (en deux ou trois phrases) la taille et la structure de l'administration municipale, et le nombre approximatif d'employés municipaux à temps plein.

La ville de Lévis est une ville/MRC de près de 150 000 habitants sur 444 km² de territoire. La Ville de Lévis est un des grands employeurs de la ville avec environ 1370 emplois permanents. Voici l'organigramme de la ville :

https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/ville/Organigramme_Ville_13_avril_2020.pdf

3. Qui sont les membres de l'équipe?

- a) Veuillez indiquer brièvement (en quatre ou cinq phrases) l'identité des personnes ayant pris part à l'élaboration du plan et leur appartenance respective, sans omettre les employés et les responsables municipaux qui ont encadré ce processus, et tous les consultants qui y ont contribué.

Anne Carrier Architecture a été le consultant au dossier. Ce consultant a accompagné la ville de Lévis ainsi que le comité de pilotage de chaque quartier ancien afin de réaliser les programmes d'urbanisme et d'identifier les actions et leur priorisation visant la revitalisation des quartiers. Ces comités de pilotage étaient composés des élus des quartiers visés, des organismes de revitalisation des quartiers anciens, d'un professionnel à la direction de l'urbanisme et d'un professionnel à la direction du développement économique. Les autres directions de la Ville, telles que l'environnement, le génie et la Vie communautaire, ont participé de façon ponctuelle à l'identification des enjeux et à la validation du plan d'action et du document de planification. Ensuite la direction de l'Urbanisme de la Ville de Lévis en collaboration avec la direction de l'Environnement ont réalisé le Plan d'Action en développement durable des quartiers anciens.

- b) Avez-vous un chargé de projet qui a joué un rôle clé dans la réalisation du plan? Dans l'affirmative, veuillez préciser son nom, son titre et ses coordonnées, et décrire son rôle dans l'élaboration du plan.

Jean-François Jourdain, conseiller en urbanisme et chargé de projet des PPU était en charge du consultant, ainsi de la réussite de la démarche de consultation avec l'ensemble des participants internes comme externes dans le but d'établir un consensus et une validation du document final.

Jean-François Jourdain, conseiller en urbanisme

Direction de l'urbanisme | Service de l'aménagement du territoire

996, rue de la Concorde

Lévis (Québec) G6W 0P8

Tél. : 418 835-4960, poste 4072 | jfourdain@ville.levis.qc.ca

4. Retombées environnementales, économiques et sociales

Si le plan lui-même contient une réponse claire à une question de la présente section, il suffit d'indiquer le numéro de page du plan et la section à consulter.

- a) Quels sont les buts, les objectifs et les cibles environnementaux prévus par le plan?

Introduction

- b) Quels sont les buts, les objectifs et les cibles sociaux prévus par le plan?

Introduction

- a) Quels sont les buts, les objectifs et les cibles économiques prévus dans le plan? Veuillez mentionner toutes les économies prévues en raison des gains d'efficacité opérationnelle prévus dans le plan.

Introduction

5. Résultats et prochaines étapes

- a) De quelle façon votre collectivité utilisera-t-elle le plan? (c.à.d., quelles suites seront données au plan maintenant qu'il est achevé?

Une mise à jour annuelle du plan d'action est déjà partagée avec la direction générale de la Ville, ce qui assure un suivi des actions priorisées auprès des différentes directions.

Les actions à court terme seront priorisées par l'ensemble des acteurs visés. De plus, le programme triennal d'immobilisation (PTI) de la Ville de Lévis a prévue 50 000 \$ par année par PPU, ce qui permettra à chaque quartier ancien d'avancer la réalisation d'étude, de plan concept et d'intervention mineure prévue au plan d'action selon le territoire. Par la suite, la réalisation de projets est ajoutée au programme triennal d'immobilisation de la Ville de Lévis. En rendant ce PADD quartiers anciens publique et en identifiant les priorisations, la Ville s'engage auprès de sa population qui aura accès au document en ligne afin de suivre l'évolution et la mise en œuvre.

- b) Comment le plan sera-t-il mis en œuvre?

La direction de l'urbanisme assure le suivi des différentes actions auprès des acteurs identifiés. De plus, considérant la forte participation citoyenne ainsi que l'implication directe des organismes de revitalisation dans l'élaboration des PPU, une mise à jour régulière des différents dossiers est faite auprès de la population et des organismes qui, en plus, sont partie prenante dans la réalisation des certaines actions. Ainsi, les attentes devront être répondues régulièrement par la Ville de Lévis. Les projets d'aménagement priorisés, incluant une étude ou un plan concept validé, sont ensuite ajoutés au PTI pour assurer leurs réalisations.

- c) Prévoyez-vous modifier les opérations, les politiques ou les programmes municipaux dans la foulée de l'élaboration du plan? Dans l'affirmative, veuillez décrire ces changements.

La Politique environnementale assurera la mise en œuvre de ce PADD quartiers anciens en l'indiquant clairement à son plan d'action en 2022.

6. Leçons apprises et partage des connaissances

Dans vos réponses aux questions de la présente section, veuillez tenir compte de tous les aspects de l'élaboration du plan, à partir de la planification initiale jusqu'à l'achèvement du plan, en passant par chacune des tâches essentielles.

- a) Si votre municipalité prévoyait élaborer à nouveau ce type de plan, que feriez-vous *différemment* (le cas échéant, et à la lumière de votre expérience dans l'élaboration du présent plan), et pourquoi?

L'ensemble de la démarche de consultation en amont du projet serait la même, cependant, il serait plus intéressant de diminuer la longueur des consultations publiques afin de donner plus rapidement la parole aux citoyens afin d'encourager la participation citoyenne. De plus, au niveau de la communication, il aurait été intéressant d'utiliser d'avantage la page web de chaque quartier ancien afin de mettre à jour l'avancement de la démarche et de garder contact avec les citoyens tout au long du processus d'élaboration.

Le second changement serait au niveau de la rédaction. Le PPU et les actions devraient être rédigé en fonction de la concordance réglementaire qui suit, si application. Ainsi, la validation juridique devrait se faire plus en amont du processus concernant les enjeux de vision et d'orientation, afin d'assurer la concordance au règlement sur le zonage et lotissement par la suite.

- b) Si votre municipalité prévoyait élaborer à nouveau ce type de plan, que feriez-vous *de la même façon* (le cas échéant, et à la lumière de votre expérience dans l'élaboration du présent plan), et pourquoi?

La grande étape de préconsultation, incluant l'envoi de lettre circulaire pour inviter la population visée par les secteurs de PPU. Ces préconsultations publiques et sur invitation, accompagné d'une tournée des différentes directions de la ville de Lévis a permis d'identifier les préoccupations et les enjeux actuels en plus de cibler une vision concertée du territoire visé.

- c) Quels sont les obstacles ou défis (le cas échéant) auxquels votre municipalité a été confrontée dans l'élaboration du présent plan, et comment les a-t-elle surmontés?

Le plus gros défi a été de tenir l'échéancier pendant l'année électorale. Pour ce faire nous avons dû modifier l'échéancier afin d'ajuster les dates de consultation citoyenne et ainsi ne pas servir de tribune politique lors de ces soirées. Un des plus grands défis était de rassembler l'ensemble des directions, incluant leurs politiques et plans d'action, afin de participer à cet exercice visant la revitalisation des quartiers anciens. Heureusement, le Maire et les élus ont collaborer et ont prioriser ces quartiers anciens, afin que l'ensemble des directions se concentre sur l'avenir des quartier anciens au niveau de la revitalisation et du développement durable.

- d) Mis à part le Plan final, vos travaux ont-ils produit d'autres retombées susceptibles de servir à une autre municipalité (par exemple, une nouvelle politique de développement communautaire durable, une série de règlements modèles, le concept d'une nouvelle pratique de fonctionnement, un manuel de consultation publique, des listes de vérification, un outil de mesure pour évaluer les progrès vers une plus grande viabilité, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement le ou

les éléments et en joindre une copie au présent rapport, pour en permettre le partage avec d'autres collectivités.

Le succès des préconsultation publique et sur invitation a créé un précédent qui a changé les habitudes des élus en favorisant d'avantage cette démarche associée à l'envoi de lettre circulaire lors des projets d'aménagement plus sensibles. De plus, la direction des Communication est désormais prête à tenir une consultation publique de façon virtuelle, comme celle tenue avec succès pour le PPU Vieux-Lauzon.

- e) Souhaiteriez-vous présenter votre plan dans un atelier ou un séminaire en ligne de la FCM?

Nous avons déjà commencé à collaborer avec certaines villes afin d'expliquer notre démarche en lien avec la participation citoyenne qui a grandement favorisée l'acceptabilité sociale des projets liés au plan d'action en développement durable des quartiers ancien. Nous serions ouverts selon nos disponibilités, qui malheureusement se font rares avec le manque de personnel.

7. Publicité et diffusion

- a) L'initiative a-t-elle bénéficié d'une reconnaissance, d'une couverture médiatique ou d'un appui public notable? Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description (en trois ou quatre phrases).

L'initiative a bénéficié d'une couverture médiatique et les médias continus de référer au PPU lors des projets d'aménagement ou de construction. De plus la Ville de Lévis partageait un communiqué de presse avant ou après chaque étape de consultation publique. Considérant la forte participation citoyenne, la Ville de Lévis considère les PPU comme étant un contrat social avec la population. De plus, lors de l'annonce de la Politique environnementale, le PADD des quartiers anciens sera publicisé.

- b) Y a-t-il un site Web contenant des renseignements supplémentaires sur l'initiative? Dans l'affirmative, veuillez en indiquer l'adresse Web avec des liens vers la section pertinente.

Les PPU sont en ligne : <https://www.ville.levis.qc.ca/developpement-planification/ppu-programmes-particuliers-durbanisme/>

La Politique environnementale de laquelle le PADD des quartiers anciens fait partie du plan d'action en cours d'élaboration : <https://www.ville.levis.qc.ca/environnement-et-collectes/grands-dossiers/politique-environnementale/>

8. Personnes-ressources

- a) Veuillez indiquer le nom et les coordonnées (titre, adresse complète, téléphone, télécopieur et courriel) d'une personne pouvant fournir de plus amples renseignements sur le plan.

Jean-François Jourdain, conseiller en urbanisme
Direction de l'urbanisme | Service de l'aménagement du territoire
996, rue de la Concorde
Lévis (Québec) G6W 0P8
Tél. : 418 835-4960, poste 4072 | Téléc. : 418 839-1256
jfjourdain@ville.levis.qc.ca

Si la personne-ressource n'est plus en fonction, veuillez indiquer les coordonnées générales de l'auteur principal de la demande, comme le bureau administratif du service municipal qui a coordonné le Projet, ou une autre personne-ressource du Bénéficiaire ou de l'auteur principal de la demande.